Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260609-20260605DELIB03-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Marie Yvonne GELARD, Jean-Paul LE CALVEZ, Alain BOIN, Carole LAURENT, Thierry ROGER, Séverine JEANDEL, Mélanie LANGELLA, Damien LEVÊQUE, Thomas BOUSSOUGANT, Florence GOD,

Absents excusés :
Serge LE GOFF donne procuration Mélanie LANGELLA,
Hélène PLASSART donne procuration à Gilbert LE VAILLANT,
Christelle JOLY donne procuration à Jean-Paul LE CALVEZ
Florian ROUAULT donne procuration à Séverine JEANDEL

Secrétaire de séance : Carole LAURENT

Commission Communale des Impôts Directs : Désignation des membres proposés par nomination

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1650,

Considérant que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composée de 7 membres, à savoir le Maire ou l'Adjoint délégué, Président, et six commissaires dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Finances Publiques des Côtes d'Armor,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260609-20260605DELIB03-DE

Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à permettre une représentation équitable des personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et à la cotisation foncière des entreprises,

Considérant que la durée du mandat des commissaires de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils municipaux,

Compte-tenu des observations,

Le Conseil Municipal,

- **DRESSE** les listes des contribuables proposés pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Hélène PLASSART	Olivier JOUANNY
Yves JEGOU	Patricia GUYOMARD
Danielle PARANTHOEN	Damien LEVEQUE
Patricia GUYOMARD	Alain BOIN
Joël BREXEL	Benjamin GAREL
Anthony JAGLIN	Françoise GUESCLOU
Hervé PERROT	Hubert CADORET
Carole LAURENT	Bruno FORET
Jean-Paul LE CALVEZ	Jean-Yves BECHU
Thierry ROGER	Didier LE CALVEZ
Jannie MARLEC	Joële GERVAISE
Jean-Yves LE VEN	Marie Yvonne GELARD

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération ainsi que la liste nominative complète au Directeur des Finances Publiques des Côtes d'Armor,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE**, la présentation de la liste ci-dessus.

Fait et délibéré, le 05 juin 2026,

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)

la Secrétaire,